



**\* Conférence-Débat \***

**du Groupe Professionnel Centrale-Energies**

en partenariat avec Le Village By CA qui hébergera l'évènement

**mercredi 14 janvier 2015**

## **Troisième période des Certificats d'Economies d'Energie : le grand décryptage**

**Par le Président de l'AT2E,**

L'AT2E regroupe, fédère et anime la plupart des acteurs (fournisseurs d'énergie, industriels, intermédiaires ADEME...) du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

**et Benoît FERRES**, président du cabinet CAMEO, spécialiste de l'activation pour les entreprises du levier de développement que représentent les CEE

Depuis la loi POPE de 2005 initiant les CEE, c'est une révolution lente qui est en train de s'opérer, qui bouleverse en profondeur les rôles traditionnels des fournisseurs d'énergie, modifie les offres de tous ceux qui innovent autour des économies d'énergie et accélère la distribution des équipements les plus performants.

Les Certificats d'Economies d'Energie sont un des principaux outils opérationnels de financement de la transition énergétique. La 3<sup>ème</sup> période du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cet outil a été astucieusement imaginé pour financer les travaux d'économies d'énergie sans impacter le budget de l'état.

Avec environ 1 Milliard d'euros d'investissements par an de la part des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, carburant...), la 3<sup>e</sup> période des CEE, fixant l'obligation à 700 Twh cumac, s'inscrit dans un doublement des quotas d'économies d'énergie qu'ils se voient imposés de générer pour eux même, pour leurs clients, pour leurs prospects, c'est-à-dire pour tout un chacun, entreprises comme particuliers.

De 2015 à 2017, les économies d'énergie générées grâce au dispositif des CEE correspondront à l'essentiel des engagements de la France de réduction annuelle de consommation d'énergie, dans le cadre de l'application de la directive européenne sur l'efficacité énergétique, qui impose aux états de 2015 à 2020 une réduction de la consommation d'énergie finale de 1,5% par an.

Pour cette 3<sup>ème</sup> période, le fonctionnement du dispositif a été revu, suite aux recommandations de la cour des comptes. Les sujets d'interrogation sur les nouvelles modalités d'activation des financements liés aux CEE sont multiples : rôle de l'Europe, nouvelles obligations des fournisseurs d'énergie, nouveaux process, révision des fiches d'opérations d'économies d'énergie, rôle du marché, etc...

Les deux conférenciers nous proposent une revue en profondeur des nouvelles modalités du dispositif des CEE, pour que cette 3<sup>ème</sup> période soit celle de sa maturité et de son appropriation par le plus grand nombre.



**LIEU : 55 rue de la Boétie 75008 Paris ; Metro : Miromesnil**

**HORAIRE : 19h00 à 21h, accueil à 18h30**

**Participation : 15 euros ; Etudiants : 5 euros, avec pour tous un rafraîchissement à 21h**

**Pour vous inscrire à la CONFERENCE, merci de remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien ci-après : [inscription à la conférence](#)**

Confédération des Associations Centraliennes

